

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024 PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 15 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 09 avril 2024.

PRÉSENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Bernard CROZIER, Danièle BERTHONNET, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON,

POUVOIRS :

Sabine TAULEIGNE à Isabelle WICKI,
Fanély MONVILLE à Stéphanie HOUSET,
Jérémy FERNANDEZ à Lilian CHAMBONNET,
Dimitri DELAIGUES à Catherine BARNERON,
Michel BERNE à Geneviève GIRARD,
Claude ILLY à Pierre TRAPIER,
Sandrine AUGIER à Jean-Michel BOCHATON

- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024, est approuvé à l'unanimité.
- M. Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

1 – Compte financier unique – exercice 2023 -BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - NOMENCLATURE M57 (Rapporteur : S. BROT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu la convention signée le 05 octobre 2021 entre la Ville de Portes-Lès-Valence et les services de l'État

Vu le Compte Financier Unique 2023

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) ; ceci pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes

Aussi, les résultats de notre Commune, pour l'exercice 2023, s'établissent selon les tableaux ci-après, lesquels sont détaillés dans la note annexée à la présente délibération

1.1 Budget Principal (M57)

BUDGET PRINCIPAL (M57)	RECETTES	DÉPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	6 388 190,00 €	6 414 434,27 €	-26 244,27 €
<i>Excédent N-1</i>		-738 529,18 €	-738 529,18 €
Total de la Section d'Investissement			-764 773,45 €
Solde des Restes à Réaliser	5 246,00 €	92 199,86 €	-86 953,86 €
Besoin de financement			-851 727,31 €
Couverture du besoin de fonctionnement			-851 727,31 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	11 382 305,88€	10 169 048,44€	1 213 257,44 €
<i>Excédent N-1</i>		3 210 624,97 €	3 210 624,97 €
Total de la section de Fonctionnement			4 423 882,41 €
Report de l'excédent de financement (002)			3 572 155,10 €
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT			3 572 155,10 €

1.2 Budget Opérations Économiques (M57)

BUDGET OPERATIONS ÉCONOMIQUES (M57)	RECETTES	DÉPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	25 130,82 €	51 629,03 €	-26 498,21 €
<i>Excédent N-1</i>	65 355,82 €		65 355,82 €
Total de la Section d'Investissement			38 857,61 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	229 165,16 €	255 198,79 €	-26 033,63 €
<i>Excédent N-1</i>	79 194,70 €		79 194,70 €
Total de la section de Fonctionnement			53 161,07 €
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT			53 161,07 €

1.3 Budget LES CHNES (M57)

BUDGET LES CHENES (M57)	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT OU DEFICIT
<i>Réalisation de l'exercice d'Investissement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Excédent N-1</i>	172 827,54 €		172 827,54 €
Total de la Section d'Investissement			172 827,54 €
<i>Réalisation de l'exercice de Fonctionnement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Excédent N-1</i>	510 385,47 €		510 385,47 €
Total de la section de Fonctionnement			510 385,47 €
REPORT DE L'EXCEDENT FONCTIONNEMENT			510 385,47 €

Il vous est proposé de bien vouloir approuver les résultats du "Compte Financier Unique" de l'exercice 2023 et les mouvements d'ordre réalisés au cours de cette même année. Le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et ce du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Jean-Michel BOCHATON, rappelle que son groupe n'a pas voté les différents Budgets 2023, et en conséquence, le groupe Portes Citoyenne se prononcera, non pas sur la justesse des chiffres, mais sur les orientations et restitution, et votera contre.

Vote :

Approbation par 25 voix pour et 7 contre (Portes Citoyenne, Portes 2020).

2 – AFFECTATION DU RÉSULTAT (Rapporteur : S. BROU)

2.1 - Budget Principal

Il vous est proposé de voter l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice (A)	1 213 257.44 €
Résultat antérieur reporté (B)	3 210 624.97 €
Résultat à affecter (C = A + B)	4 423 882.41 €

Résultat de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice (D)	-26 244.27 €
Résultat antérieur reporté (E)	-738 529.18 €
Résultat de la section (F = D + E)	-764 773.45 €

Solde des Restes à réaliser (G)	- .86 953.86 €
<u>Besoin de financement</u> (H = F + G)	851 727.31 €

Couverture du besoin de financement (1068 = H) 851 727.31 €

Report de l'excédent de financement (002 = C – H) 3 572 155.10 €

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 contre (Portes Citoyenne, Portes 2020).

2.2 - BUDGET OPÉRATIONS ECONOMIQUES

Il vous est proposé d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, la somme de **53 161.07,00 €**.

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 contre (Portes Citoyenne, Portes 2020).

2.3 - BUDGET LES CHENES

Il vous est proposé d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, la somme de **510 38, 47 €**.

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 contre (Portes Citoyenne, Portes 2020).

26252

PORTES LES VALENCE

DM n°1 2024

Code INSEE

BUDGET COMMUNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
INVESTISSEMENT				
R-024-01 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	00,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
D-211312-9710-211 : GROUPES SCOLAIRES	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21314-2104-321 : HALLE DES SPORTS	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21314-9801-322 : STADE G. COULLAUD	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-024 : Constructions autres bâtiments publics	19 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-2302-331 : CENTRE DE LOISIR	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-9801-322 : STADE G. COULLAUD	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-9801-322 : STADE G. COULLAUD	0,00 €	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-2101-325 : TENNIS	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-020 : Autres installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-2101-325 : TENNIS	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-2207-024 : ESPACE ASSOCIATIF	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-9709-511 : ESPACES VERTS – PARCS URBAINS	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-9801-322 : STADE G. COULLAUD	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21828-1502-11 : SECURITE ET CAMERAS	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	36 500,00 €	56 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1801A-321 : EQUIPEMENTS PUBLICS AUREATS	740 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1801A-321 EQUIPEMENTS PUBLICS AUREATS	0,00 €	740 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisation en cours	740 000,00€	740 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	776 500,00€	796 500,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total Général	20 000,00 €		20 000,00 €	

Vote :

Approbation par 27 voix pour et 6 contre (Portes Citoyenne, Portes 2020).

4 – GARANTIE D’EMPRUNT HABITAT DAUPHINOIS – OPÉRATION PIERRE SÉMARD, Parc social public – Acquisition – Amélioration de 2 logements situés, 16, Rue Pierre Sémard 26800 PORTES LES VALENCE. (Rapporteur : G. GIRARD)

Il vous est proposé d'accorder à HABITAT DAUPHINOIS la garantie d'emprunt correspondant aux financements PLUS et PLAI contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt n°157040 en annexe signé entre HABITAT DAUPHINOIS ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et consignations

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de PORTES LES VALENCE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 159 892,00€ souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°157040, constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 79 946.00,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

5 – MISE À DISPOSITION DE LA HALLE DES SPORTS À LA SECTION SPORTIVE DU COLLEGE – ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024 (Rapporteur : S. HOUSET)

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la convention de partenariat portant organisation de la section sportive scolaire Handball du Collège Jean Macé. Cette section, organisée conjointement par le Collège, le Handball Étoile Beauvallon et le Comité Drôme Ardèche de Handball permet la pratique du Handball pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} sur un contingent de 3 heures hebdomadaires.

La Commune participe à la mise à disposition gracieuse de la Halle des sports comme lieu d'entraînement. Le planning d'utilisation est établi en concertation avec le Collège.

La convention prend effet à compter de sa signature pour l'année scolaire 2023 -2024 pour une durée de 1 an et est reconductible tacitement.

Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre le collège, le Handball Étoile Beauvallon, le Comité Drôme Ardèche de Handball, la Commune d'Étoile sur Rhône et la Commune de Portes-lès-Valence, portant organisation de la section sportive scolaire Handball du Collège Jean Macé.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

**6 – CONVENTION – MISE À DISPOSITION DU PLATEAU SPORTIF DU COLLEGE JEAN MACÉ, HORS TEMPS SCOLAIRE, AUX ASSOCIATIONS PORTOISES DESIGNÉES.
(Rapporteur : S. HOUSET)**

Dans le cadre du renouvellement de la convention, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite d'utilisation du plateau sportif par les associations pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

La convention prendra effet à partir de la date de la signature par les 3 parties concernées.

Vote :
Approbation par 33 voix pour.

7 – ACHAT DE MATÉRIEL SPORTIF POUR LA SALLE SPECIALISÉE DE GYMNASTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT (RAPPORTEUR : S. HOUSET)

Considérant l'importance de promouvoir la pratique sportive au sein de notre commune et de fournir des équipements adéquats aux élèves du collège et aux associations sportives, il est nécessaire de renouveler la table de saut afin de pratiquer l'activité dans des conditions optimales et en toute sécurité pour les élèves.

Le montant TTC de cet achat est de 3 844,62 euros, pour lequel le Département est sollicité pour une subvention.

Vote :
Approbation par 33 voix pour.

8 - DÉNOMINATION DU NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF EN COMPLEXE SPORTIF ALICE MILLIAT (RAPPORTEUR : G. GIRARD)

Considérant la promotion du sport pour toutes et tous et des droits humains comme enjeux centraux des politiques publiques ;

Considérant la pertinence de donner un visage et une histoire aux équipements sportifs ;

Considérant l'importance de donner de la visibilité aux actrices du mouvement sportif et de sensibiliser la population à la place des femmes dans le sport ;

Considérant le faible taux d'infrastructures sportives portant en France le nom d'une sportive, dirigeante ou personnalité féminine ;

Considérant la sollicitation de la Fondation Alice Milliat, première fondation européenne créée en réponse aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport et qui œuvre pour la reconnaissance d'Alice Milliat et fait perdurer son engagement pour une place plus juste des femmes dans le sport ;

Considérant la personnalité et l'œuvre d'Alice Milliat, première dirigeante du sport au féminin international, en faveur de la reconnaissance et de l'accès des femmes aux pratiques sportives.

Il vous est proposé de nommer le nouveau complexe sportif de Portes-lès-Valence situé rue Pierre Brossolette, en son nom, en reconnaissance de son engagement en faveur du développement du sport et des droits des femmes. Le complexe étant composé d'un gymnase et d'un bâtiment administratif regroupant bureaux et salles de réunion. Ce bâtiment sera nommée « l'Annexe ».

Vote :
Approbation par 33 voix pour.

9- LOCATION DE SALLES – TARIFS ET CONDITIONS (Rapporteur : S. HOUSET)

Madame le Maire rappelle que par délibérations du 18 septembre 2023, l'Assemblée a validé les tarifs de location des salles applicable au 1^{er} janvier 2024.

Suite à la livraison du complexe sportif Alice MILLIAT, il convient de valider le tarif de location de la salle située dans le bâtiment réhabilité à usage associatif appelé « l'Annexe ».

La grande salle de réunion, y compris les sanitaires d'une surface globale de 175 m², est proposée à la location.

Le tarif est fixé à **150,00 €** à la journée.

Afin de garantir le bon fonctionnement du service et d'éviter les réservations abusives, les conditions particulières (non révisées depuis 2015) s'appliquent comme suit :

- Pas de location un an à l'avance.
- Gratuité pour les Lotos organisés par une association portoise une fois par an.
- Le Comité des fêtes de la Commune, le club Ambroise Croizat, la MJC la Canopée, la FNACA, bénéficieront de diverses gratuités de salles communales au regard de leurs missions d'intérêt collectif.
- Chaque association portoise est susceptible de bénéficier d'une gratuité annuelle, sous réserve de l'adéquation entre l'objet de la demande/la capacité de la salle et de la validation par le Maire.
- Les agents communaux (ancienneté de plus d'un an), peuvent bénéficier d'une gratuité pour leur mariage ou celui d'un enfant.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver la présente délibération et autoriser Madame le Maire, ou son représentant, de signer toutes les pièces et les actes nécessaire à sa bonne exécution.

Pierre TRAPIER reconnaît qu'il est nécessaire d'encadrer les locations, mais il faut lever toute ambiguïté sur le droit à la gratuité pour les associations.

Geneviève GIRARD confirme que rien ne change, si ce n'est qu'il faut éviter les abus, le but étant de mettre en adéquation la salle et les besoins.

Jean-Michel BOCHATON s'interroge sur le mot « susceptible » et **Madame le Maire** répond que ce qui compte c'est que la demande et la salle corresponde, il n'y a pas d'automatisme.

Vote :

Approbation par 33 voix pour

10 - CONSTRUCTION DU GYMNASE DE CATEGORIE C À PORTES LES VALENCE : AVENANTS POUR LES LOTS 6 ET 12 (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire rappelle que les travaux de la construction du gymnase de catégorie C au 877 avenue Pierre Brossolette a obligé à lancer deux consultations :

- Consultation n° 2022-003 en procédure adaptée intitulée « Construction d'un gymnase de catégorie C sur la commune de Portes-lès-Valence » publicité lancée au BOAMP et JOUE le 28/04/2022 par l'intermédiaire du profil acheteur AWS,
- Après ouverture des plis, deux lots ont été jugés infructueux, une nouvelle procédure adaptée n° 2022-007 a été lancée « Construction d'un gymnase de catégorie C à Portes lès Valence : lots 2 et 6 relancés suite à procédure infructueuse » (BOAMP du 8/7/2022)

Pendant l'exécution des travaux, des modifications sont apportées et ont exigé une présentation en CAO car elles sont supérieures à 5% pour les lots 6 et 12.

La CAO s'est réunie le 8 mars 2024 à 14 h et a émis un avis favorable pour les 2 lots 6 et 12.

LOT	INTITULE	CANDIDTAT RETENU	MONTANT EN € HT	AVENANT HT	NOUVEAU MONTANT HT	%
Lot 6 Procédure 2022-007	Menuiseries Intérieures bois	GUILLON SAS	254 066.00 après nouvelle procédure	Avenant 1 13 750.24	267 816.24	+ 5.41
Lot 12 Procédure 2022-003	Electricité	TEC2E	157 956.20 Après négociation + 1 avenant de 9 617.29 = 167 573.49	Avenant 2 543.32	168 116.81	= 6.43 pour les 2 avenants

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) D'approuver l'avenant n° 1 pour le lot 6 et l'avenant n° 2 pour le lot 12.
- 2) De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Madame le Maire en profite pour faire un point d'étape sur le financement, avec pour un coût global du complexe, de l'ordre de 7 195 K€ TTC, un reste à charge de 2 580 K€ pour la Commune (dont 2 000K€ financés par emprunt).

Jean-Michel BOCHATON constate donc que lorsque le choix du projet est acté, il y a des collectivités partenaires. N'ayant pas voté le projet, ni le financement, il ne votera pas l'Avenant dans un souci de cohérence (et non contre la Maitrise d'œuvre ou les entreprises).

Vote :

Approbation par 26 voix pour et 7 contre (Portes Citoyenne, Portes 2020).

11 – AMÉNAGEMENT RUE HENRI BARBUSSE (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

11.1 - TERRITOIRE D'ÉNERGIE DRÔME – Approbation du projet d'aménagement esthétique des réseaux électriques rue Henri BARBUSSE

Dossier n° 262520018AER

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Électrification esthétique

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue Henri BARBUSSE à partir du poste GENTIOLOGIS

Avant-Projet – Détail de la contribution communale

HT de l'entreprise avant actualisation :	123 354.32 €
HT de l'entreprise actualisé :	129 522.04 €
Somme HT à valoir pour imprévus 7%	9 066.54 €
Travaux	138 588.58 €
Montant frais d'enregistrement aux hypothèques HT	503.00 €

Total	139 091.58 €
Frais de gestion 5%	6 954.58 €
Montant global HT de l'opération	146 046.16 €
Financements mobilisés par Territoire d'Énergie Drôme	94 930.00 €
Participation communale Montant HT de l'opération x 35 %	51 116.16 €

Il vous est proposé :

- 1) D'approuver le projet établi par le Territoire d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'énergie Drôme et ENEDIS.
- 2) D'Approuver le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 4) De décider de financer comme suit la part communale à hauteur de : 51 116.16,00 € HT.
- 5) De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur du Territoire d'Énergie Drôme.
- 6) De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

11.2 - TERRITOIRE D'ÉNERGIE DRÔME

DISSIMULATION DES RESEAUX TÉLÉPHONIQUES : ESTIMATION DES TRAVAUX ET APPROBATION DU PROJET

Dossier n° 262520018ART

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Énergie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Électrification –Effacement et fiabilisation des réseaux électriques Dissimulation des réseaux téléphoniques Rue Henri BARBUSSE à partir du poste GENTIOLOGIS

Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil réalisé par Territoire Energie Drôme :

HT de l'entreprise avant actualisation	46 258.04 €
HT de l'entreprise actualisé	48 570.94 €
Somme HT à valoir pour imprévus 9%	4 371.38 €
Total HT des travaux	52 942.32 €

Frais de gestion 5% 2 647.12 €

Montant HT de l'opération 55 589.44 €

Participation communale Montant de l'opération x 80% 44 471.55 €

Financements mobilisés par Territoire Energie Drôme 11 117.89 €

Total HT des travaux de câblage réalisé par ORANGE

Montant HT de l'opération 4 249.96 €

Dont montant HT pris en charge par Orange 2 167.48 €

Dont montant HT dû par Territoire Energie Drôme et la Commune à Orange 2 082.48 €

Participation communale : 2082.48 € x 80 % 1 665.98 €

Financements mobilisés par Territoire Energie Drôme 20 % 416.50 €

Montant HT de l'opération Génie civil + Câblage 57 671.92 €

Financement mobilisé par Territoire Energie Drôme Génie civil + Câblage 11 534.39 €

Montant total de la participation communale : 46 137.53 €

Il vous est proposé :

- 1) D'approuver le projet établi par le Territoire d'Énergie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Énergie Drôme et Enedis.
- 2) D'Approuver le plan de financement ci-dessus détaillé. La part finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.
- 3) De décider de financer comme suit la part communale de 46 137.53,00 €.
- 4) De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Énergie Drôme.
- 5) De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable du ce dossier.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

11.3 - TERRITOIRE D'ÉNERGIE DRÔME – Approbation du projet d'aménagement pour l'effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue Henri BARBUSSE (suppression des fils nus)

Dossier n° 262520020AER

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Électrification esthétique

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue Henri BARBUSSE (suppression des fils nus) à partir du poste GENTILOGIS

Avant-Projet – Détail de la contribution communale

HT de l'entreprise avant actualisation :	115 626.98 €
HT de l'entreprise actualisé :	121 408.33 €
Somme HT à valoir pour imprévus 7%	8 498.58 €
HT Travaux	129 906.91 €
Frais de gestion 5%	6 495.35 €
Montant global HT de l'opération	136 402.26 €
Financements mobilisé par Territoire d'Energie Drôme	88 661.47 €
Participation communale Montant HT de l'opération x 35 %	47 740.79 €

Il vous est proposé :

- 1) D'approuver le projet établi par le Territoire d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'énergie Drôme et ENEDIS.
- 2) D'Approuver le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 4) De décider de financer comme suit la part communale à hauteur de : 47 740.79,00 € HT.
- 5) De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur du Territoire d'Énergie Drôme.
- 6) De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable du ce dossier.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

12- Modification tableau du personnel (Rapporteur : S. BROT)

Suite à des départs en retraite, Madame le Maire propose la modification du tableau du personnel à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

- Création de 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet (32h00 hebdomadaires).
- Création de 2 postes d'ATSEM à temps non complet (32h00 hebdomadaires) dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver ces modifications.

Marie-Jo BAYOUD s'étonne que des départs en retraite, postes à temps complets, soient remplacés par des créations de postes à temps non complets.

Geneviève GIRARD rappelle que le personnel n'est pas une variable d'ajustement, mais le fonctionnement de la collectivité évolue, et les postes sont adaptés aux besoins.

Vote :

Approbation par 33 voix pour

13 – Accroissement saisonnier d'activité (Rapporteur : S. BROT)

En raison de périodes de surcroît d'activité, certains services de la collectivité ont des besoins saisonniers en matière de personnel :

Afin de faire face à ces besoins saisonniers, il est proposé de créer :

- 4 emplois à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.
- 1 emploi à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 autorisant à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement d'activité,

Considérant le besoin en personnel non permanent des services de la commune,

Il vous est demandé de bien vouloir approuver cette proposition et autoriser Madame le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

14 – Mission expertise RH (Rapporteur : S. BROT)

Conformément à l'article L452-40 du CGFP, les centres de gestion peuvent assurer à la demande des collectivités toute tâche administrative complémentaire, ainsi que les missions relatives au conseil en gestion des ressources humaines et conseil juridique.

Le maire de la commune de Portes-Lès-Valence a pris attache auprès du Centre de Gestion de la Drôme en vue de la réalisation d'une mission d'expertise RH dans la collectivité.

Le service d'expertise RH est à la disposition des collectivités qui ont besoin de recourir à une prestation juridique statutaire sur des dossiers RH complexes. Il fournit une aide en matière de statut du personnel, de prévention du contentieux, d'évolution des carrières, ou de rémunération.

L'intervention est adaptable à la demande de la collectivité.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir recourir, le cas échéant, à la mission d'expertise RH proposée par le CDG26 pour la gestion de son personnel.

Les conditions financières de la mission d'expertise RH sont fixées par la grille tarifaire du Centre de Gestion de la Drôme comme suit :

Coût : 300,00 € / jour

Nombre de jours : 1

Coût total : 300,00 €

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention de prestation spécifique de mission d'expertise RH. Elle sera établie entre le CDG 26 et la commune de Portes-Lès-Valence et fixera les conditions d'exécution de la prestation.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver cette proposition et autoriser Madame le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Jean-Michel BOCHATON se demande à quoi sert le centre de gestion, et notre cotisation. Sans nier l'existence de dossiers complexes en matière de RH, il considère que ce type de pratique, est une dérive qui accompagne le démantèlement des services publics que l'on peut observer sur chaque Fonction Publique.

Vote :

Approbation par 27 voix pour et 6 contre (Portes Citoyenne, Portes 2020).

15 – Direction générale des services – Prime de responsabilité (Rapporteur : S. BROT)

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-1362 du 26 octobre 2022 modifiant le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis sa création, la prime de responsabilité, au taux de 15%, est versée au Directeur Général des Services, et qu'il convient de confirmer cette attribution.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver cette proposition

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

16 – Décisions (Rapporteur : G. GIRARD)

16.1 - Décisions – urbanisme

24 / 15	12 rue Mozart	AT 0284	Non Prémption
24 / 16	8 rue Irène Joliot Curie	AO 0058	Non Prémption
24 / 17	116 rue Jean Jaurès	AN 0181	Non Prémption
24 / 18	332 avenue.Charles de Gaulle	AT 0418 AT 0420	Non Prémption
24 / 19	45 rue Jean Jaurès	AM 0138	Non Prémption
24 / 20	4 hameau de Peyrollet	AL 0078	Non Prémption
24 / 21	5 rue Yves Farge	AN 0402 AN 0403	Non Prémption
24 / 24	5 allée des Pins	AL 0041	Non Prémption
24 / 26	15 rue Gabriel Péri	AO 0023, AO 0430, AO 0027	Non Prémption
24 / 27	8 allée de la Couronne	AT 0056	Non Prémption
24 / 29	1288 avenue Président Salvador Allende	AD 0027	Non Prémption
24 / 30	93 avenue Charles de Gaulle	AT 0005, AT 0004, AT 0003	Non Prémption
24 / 39	4B rue Léo Lagrange	AN 0330, AN0331	Non Prémption
24 / 40	1220 avenue Président Salvador Allende	AD 0160	Non Prémption
24 / 41	rue Jacques Brel	AO 0197, AO 0199, AO 0203, AO 0208, AO 0211, AO 0214	Non Prémption
24 / 42	53 rue Ampère	BA 0048, BA 0049	Non Prémption
24 / 46	14 rue Gabriel Péri	AN 0193	Non Prémption

16.2 - Décisions – état civil

N°12 : renouvellement concession double n°444 et n°445 cimetière n°1.

N°25 : achat case colombarium cimetière n°4.

N°31 : achat concession n°204 cimetière n° 4.

N°38 : achat concession n°270 cimetière n°4.

N°45 : renouvellement de concession n°560 cimetière n° 1.

16.3 - Décisions – marché public

N°14 : signature d'un contrat avec Alpes Contrôles pour le contrôle technique pour l'isolation thermique par l'extérieur du Groupe Scolaire Voltaire pour un montant de 5 100,00 € HT.

N°22 : signature d'un contrat avec Alpes Contrôles pour le contrôle technique (mission suivi travaux) pour l'aménagement du service Etat Civil et accueil de la Mairie pour un montant de 2 000,00 € HT.

N°23 : signature d'avenants négatifs pour la construction du gymnase de catégorie C pour certains lots.

N°32 : signature d'une étude préliminaire pour la création d'un aménagement cyclable sur la rue Jean Jaurès avec C2i pour un montant de 7 100,00 € HT.

N°33 : contrat de prestations de contrôles fonctionnels des aires de jeux → passages trimestriels.

N°35 : demande subvention auprès de la REGION pour l'acquisition d'équipements pour la Police Municipale pour un montant de 613,21 €.

N°43 : vente du transformateur complet pour 2 500,00 € à Transformateur Electrique, situé au 877 avenue Pierre Brossolette.

16.4 Décisions – comptabilité

N°44 : contrat de service ELAN CITE – Maintenance sur 2 radars pédagogiques utilisés par la Police Municipale.

Vote :

Le Conseil Municipal prend acte